



Extrait N° 2 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 22 mars 2013

*Commune des Avirons*

L'an deux mil treize, le 22 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 AVR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **14 mars 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

**Absent :** M. DENNEMONT Jean Daniel

**Procurations :** Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël - M. SERMANDE Jean-Pierre a donné mandat à M. MONDON René - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. BADER Ricardot a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 2/ Adoption du budget primitif 2013**  
**- Compte principal**

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2013 se présente comme suit :

*Hôtel de Ville*

	<b>Dépenses : 19 249 167</b>	<b>Recettes : 19 249 167</b>
<b>Fonctionnement</b>	12 603 859	12 603 859
<b>Investissement</b>	6 645 308	6 645 308

La répartition par chapitre est la suivante :

**Pour la section de fonctionnement :**

En recettes :

Chap. 70 – Produits des services et du domaine (Occupation du domaine et redevances diverses)	501 364
Chap. 73 – Impôts et taxes (Contributions directes, taxes sur les carburants, octroi de mer...)	8 403 653
Chap. 74 – Dotations et participations (Dotation forfaitaire, dot. Solidarité Rurale, part. C. G. / emplois aidés, partic. CAF pour la restauration scolaire...)	3 650 538
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante (Produits des locations immobilières)	12 053
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	36 251

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 816 294
Chap. 012 – Charges de personnel	6 800 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Contribution service incendie, subventions aux associations, etc...)	745 811
Chap. 66 – Charges financières	361 000
Chap. 67 – Charges exceptionnelles (Bourses et prix, subv. au budget annexe)	35 354
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	1 045 020
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	610 380
Chap. 014 – Autres reversements	190 000

**Pour la section d'investissement :**

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	1 045 020
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE)	804 471
Chap. 13 – Subvention d'investissement	2 208 710
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 976 727
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	610 380

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts 712 000

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles 796 000

Ce chapitre prévoit notamment :

- Maîtrise d'œuvre pour la zone AUS du bas du Tévelave – zone amont ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière et la salle de veillée.

Chap. 21 – Immobilisations corporelles 589 257

Ce chapitre intègre notamment :

- l'acquisition de divers matériels techniques, matériels informatiques et mobiliers divers pour les différents services et bâtiments communaux.

Chap. 23 – Immobilisations en cours 4 511 800

Ce chapitre prévoit notamment :

- les études de maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire et l'équipement petite enfance du Ruisseau ;
- les travaux pour la mise aux normes des locaux de service du réfectoire de l'école maternelle du centre ;
- les travaux pour la construction d'espaces annexes en lieu et place de l'ancien logement de fonction de Ravine Sèche ;
- les travaux pour la construction de l'espace de centralité au Tévelave ;
- la finalisation du paiement des travaux du gymnase ;
- les travaux de voirie :
  - Chemin Lacroix
  - Chemin des Bananes
  - Chemin N°1 (entre Barouty et Fond Maurice)
  - Chemin Edouard Rivière
  - Chemin Maximin Lucas
  - Rue Edouard Sartre
  - Rue Francis Rivière
  - Rue des Hortensias

Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections 36 251

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;

- voter le budget ;
- voter les subventions aux associations, inférieures à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé **65748**) que pour la section d'investissement.

=> **A la majorité absolue** (4 contre : **Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. MICHEL Rémy par procuration et Mme BETON Fernande par procuration** ; et une abstention : **M. GRONDIN Jacki**), adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> Sur l'article **65748**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de fixer le montant de l'article à la somme de **304 000 €** ;
- d'attribuer les montants suivants par association bénéficiant d'une subvention de moins de 23 000 € :

Comité des Fêtes	7 000,00 €
A.E.T.A.	5 000,00 €
Association ADAC	2 000,00 €
GIHP	500,00 €
Club Les Amis	6 500,00 €
GDON	500,00 €
Association Sportive du Collège	600,00 €
Association Sportive du Lycée	600,00 €
A.S.C.A.	2 000,00 €
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	7 000,00 €
Club Bouliste des Avirons	1 000,00 €
Association Culturelle du Tévelave Jeunesse et vie	1 000,00 €
ASPT	1 800,00 €

Amicale Fitness Avirons (Mme Suzette RIVIERE intéressée, quitte la salle au moment du vote)	1 000,00 €
USDT (M. ESCHYLE Gilles, intéressé, quitte la salle au moment du vote)	16 000,00 €
Tennis Club des Avirons	3 000,00 €
Avirons Foot Vétérans	1 500,00 €
Hockey Club	1 500,00 €
Association TRI ARTS	1 500,00 €
Judo Club	3 000,00 €
Association Nippon Kempo	800,00 €
Association LACS	7 000,00 €
Association Au Bout des Mains	12 500,00 €
Association Un Autre Regard	1 000,00 €
Association TAEKWON SHIN SOUL	500,00 €
Association KOEUR SOLEIL	1 000,00 €
Association Parents d'élèves de Ravine Sèche	200,00 €
Association GYM Avirons	1 000,00 €
Association Réuni Sport	2 500,00 €
A.D.T.	2 000,00 €
Et Vie Danse	1 000,00 €
USEP	8 000,00 €
Association FARFAR	3 000,00 €
Association RUN ALTITUD	2 500,00 €
RODGERS (musique)	2 000,00 €
Association TI BUL KREOL	1 000,00 €

Le **Budget Primitif 2013 -Compte Principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	<b>Dépenses : 19 249 167</b>	<b>Recettes : 19 249 167</b>
<b>Fonctionnement</b>	12 603 859	12 603 859
<b>Investissement</b>	6 645 308	6 645 308

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

